

FORMATION 2017

Les conditions d'entrée et de séjour en France des ressortissants étrangers non communautaires

PRESENTATION / CONTEXTE

Les conditions d'entrée et de délivrance d'une carte de séjour aux étrangers non ressortissants communautaires sont précisément réglementées dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) et varient relativement peu d'une majorité politique à l'autre contrairement à certaines idées reçues.

Cependant leur application peut se durcir ou au contraire s'assouplir selon le contexte et les périodes. Connaître les différentes catégories d'étrangers bénéficiant d'un droit à une carte de séjour et les conditions à remplir pour chacune de ces catégories revêt une importance particulière pour leur offrir un accompagnement adapté.

Cette formation vise à donner les repères indispensables aux travailleurs sociaux dans le droit au séjour des étrangers non communautaires.

CONTENU DE LA FORMATION

- Les conditions d'entrée sur le territoire français (regroupement familial, étudiants, salariés, etc.)
- Distinguer le droit applicable aux étrangers non UE membres de famille d'un citoyen européen et le droit commun applicable aux seuls étrangers non UE
- Présentation des principaux titres de séjour prévus par le CESEDA selon les différentes catégories :
 - o La délivrance d'une carte de séjour aux jeunes étrangers à leur majorité.
 - o La carte de séjour délivrée en raison des attaches familiales en France (conjoint de Français, parent d'enfant français, ascendant ou enfant majeur d'un Français, étranger ayant toutes ses attaches familiales en France, membres de famille d'un réfugié, etc.)
 - o L'étranger nécessitant des soins médicaux en France.
 - o La carte de séjour délivrée aux étrangers justifiant de motifs exceptionnels ou humanitaires, victimes de violences conjugales, de proxénétisme ou de la traite des humains.
 - o Les statuts particuliers (étudiant, visiteur, etc.)
 - o Présentation rapide des régimes spéciaux (accords franco-algérien et franco-marocain)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étrangers afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée
- Améliorer l'orientation et/ou l'accompagnement des publics

METHODE ET OUTILS UTILISES

- Chaque session regroupe 15 à 20 personnes
- La formation est assurée par un membre d'Espace, juriste et spécialiste des problèmes traités
- Chaque stagiaire reçoit un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par Espace
- Favoriser l'échange et la participation des stagiaires autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.
- Confronter les pratiques et les approches de chacun à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises

INTERVENANT

Hervé GOUYER

Formateur et responsable du pôle juridique d'Espace

MODALITES PRATIQUES voir sur le site d'Espace : <http://www.espace.asso.fr/spip.php?rubrique2>